

DEC160129DR11

**Décision portant nomination de Mme Valérie ROUX-MARCHAND aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5104 intitulée VERIMAG**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université Grenoble Alpes;

**Vu** la décision DEC... portant renouvellement de l'unité mixte n°5104 intitulée VERIMAG et nommant Mme Florence MARANINCHI en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du **14 janvier 2016** ;

Considérant que Mme Valérie ROUX-MARCHAND a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 23/05, 03/06, 13/06/2014 et douze modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Valérie ROUX-MARCHAND TCS, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte l'unité mixte 5104 intitulée VERIMAG à compter du 14/01/2016

Mme Valérie ROUX-MARCHAND exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Valérie ROUX-MARCHAND est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

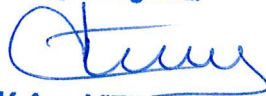
Fait à Gières , le 29/01/2016

La directrice de l'unité  
Florence MARANINCHI

**Florence MARANINCHI**  
Directrice de VERIMAG  
UMR 5104

Visa du délégué régional du CNRS

**Le Délégué régional**



**Jérôme VITRE**

Visa du président de l'Université

*Pour le Président  
par délégation*

*Le Directeur Général des Services*  
**Joris BENELLE**

